

DELIBERATION N° 94/05-03 - ANIMATEUR M.J.C. / REVALORISATION INDICIAIRE

Monsieur REMY, Adjoint délégué au personnel, informe l'Assemblée que l'animatrice de la M.J.C., en poste à mi-temps depuis le 1er Mai 1993, connaît actuellement un accroissement de ses tâches du fait du départ de Monsieur MURAT et du nombre croissant des adhérents à la M.J.C.

De ce fait, une augmentation de son traitement, qui passerait à 3 600 F net par mois, pourrait lui être attribuée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'accorder à Mademoiselle BLAISE Jeanne-Marie une augmentation indiciaire qui porterait son indice majoré de rémunération de 310 à 326 à compter du 1er Juin 1994.